

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL971

présenté par

Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Saulignac, M. Vicot, Mme Karamanli, M. Delaporte,
M. Philippe Brun, Mme Keloua Hachi et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Une évaluation de la capacité d'accueil des étrangers dans les préfectures et plus précisément le nombre de créneaux de rendez-vous comparé à celui des demandes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à mettre en lumière une question essentielle tenant à l'accueil des étrangers.

En effet, la difficulté de prise de rendez-vous en préfecture est récurrente. Or, il s'agit là, pour les étrangers, d'une condition d'accès à leurs droits les plus élémentaires.

Aussi, cet amendement propose t-il que le rapport annuel remis au Parlement précise et quantifie les besoins en termes d'accueil en préfecture afin que le législateur prenne la mesure de leur importance.

Tel est le sens de cet amendement.